

L'ajournement

LES PETITES ENTREPRISES—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LE PROCESSUS DE CONSULTATION—LA POSITION DU MINISTRE.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est le 11 août que j'ai posé des questions au sujet du développement économique des autochtones et d'un certain processus de consultation lancé par le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Valcourt). Ce processus de consultation devait contribuer à élaborer un programme de développement économique des autochtones dans son ministère. Je tiens à profiter de l'occasion pour exprimer certaines inquiétudes au sujet du développement économique des autochtones en général et de la priorité que lui accorde le gouvernement.

J'ai trouvé intéressant que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) décide dans la réponse qu'il m'a donnée ce jour-là de citer un passage d'une résolution adoptée par l'Assemblée des premières nations en juin 1987. Il a notamment cité le passage suivant:

Les initiatives fédérales jusqu'à maintenant n'ont rien fait que nuire davantage aux premières nations par des politiques compliquées, on manque de vision et il existe des conflits de compétence. Les ministères fédéraux chargés de favoriser le développement économique des premières nations sont incapables de coordonner leurs activités.

C'est tout à fait vrai, bien sûr. Le ministre a cité ce passage pour justifier la sobriété d'un plan de développement économique des autochtones. Je signale toutefois que le ministre a omis de citer un autre passage de la même résolution. Voici en fait ce que dit cette résolution de l'Assemblée des premières nations:

Le gouvernement fédéral continue à parler pour la forme d'autonomie locale, d'autonomie politique, de planification communautaire globale et d'octroi de ressources suffisantes pour aménager les infrastructures nécessaires à l'échelon régional.

Voici la suite:

... que l'Assemblée des premières nations préférerait que le gouvernement réexamine à fond l'aide fédérale au développement économique des autochtones au lieu des consultations sur l'avenir des programmes économiques pour les autochtones projetées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

On ajoute plus loin que les autochtones devraient pouvoir arrêter eux-mêmes leurs propres objectifs et disposer des moyens pour les atteindre, dont les moyens financiers et la possibilité de modifier au besoin les mesures et les programmes en vigueur.

Le gouvernement ne pourrait pas logiquement prétendre qu'une politique globale n'est pas de rigueur. Les consultations entreprises dans le cadre du programme de développement économique autochtone du ministère de l'Expansion industrielle régionale ne suffisent pas. Je soutiens que tous les programmes de tous les ministères concernant le développement économique autochtone devraient être revus. Les Indiens doivent participer activement à toutes les modalités de ces mesures.

Il saute aux yeux que la main droite ignore ce que fait la main gauche au gouvernement. Les programmes venant d'un ministère peuvent délibérément contrer les efforts consentis par un autre ministère. On ne peut nier, par exemple, qu'un lien existe entre l'enseignement postsecondaire maintenant et l'état de l'emploi et du développement économique à l'avenir. Nous savons pourtant que le ministère des Affaires indiennes a bloqué son budget de l'enseignement postsecondaire, et que des

étudiants sont refusés aux collèges et aux universités à cause de cette décision. Comment le gouvernement peut-il s'attendre alors à former les hommes de métier, les administrateurs, les professionnels et les gestionnaires indiens dont nous avons besoin? Le gouvernement le sait fort bien puisque dans une note importante au ministre, il a reconnu que la bonne prestation des programmes dévolus aux Indiens, que l'avancement des Indiens, leur autonomie locale et leurs possibilités d'exercer un emploi dépendent d'une bonne formation et d'une solide instruction.

• (1825)

Les statistiques le prouvent. Quelque 140 000 autochtones seront sur le marché du travail au cours des dix prochaines années. On ne saurait sous-estimer le problème que cet afflux représente. Il faudra créer au moins 8 000 nouveaux emplois par année rien que pour maintenir l'emploi à son taux actuel. La plupart des nouveaux emplois devront être créés dans les régions rurales où les possibilités sur ce chapitre ont toujours été limitées. C'est dire combien il importe de relier, sur le plan opérationnel et politique, l'orientation de la main-d'oeuvre et le développement économique.

Cela met en cause l'enseignement, monsieur le Président. Deuxièmement, personne ne peut nier qu'une infrastructure satisfaisante est propice au développement économique. Pourtant, comme tous les députés le savent, les réseaux d'égout et de distribution d'eau manquent dans la majorité des localités indiennes au Canada.

Troisièmement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a systématiquement refusé de remettre aux bandes indiennes les fonds réservés à la stimulation de l'emploi qu'elles pouvaient obtenir en vertu de l'ancien programme Canada au travail pour construire des maisons dans leurs localités. La plupart du temps, le nouveau programme de Planification de l'emploi ne peut s'appliquer aux localités autochtones, qui ont néanmoins les taux de chômage les plus élevés.

Lorsque le député de Rosedale (M. Crombie) était ministre des Affaires indiennes, il a mis sur pied un groupe de travail sur le développement économique des autochtones, qu'il a chargé de réunir des données sur l'état du développement économique des autochtones au Canada. Sa conclusion? A tous les égards, leur niveau de développement est inférieur à la moyenne nationale.

Je voudrais vous citer les propos de Douglas Sanders, de la faculté de droit à l'Université de la Colombie-Britannique :

Aux États-Unis comme au Canada, l'échec le plus retentissant de la politique nationale est qu'elle n'a apporté aucune solution sérieuse aux problèmes économiques des Indiens.

Je conclus en disant que le gouvernement n'a entrepris qu'un examen fort limité de la question et fuit la consultation. S'il agit de la sorte, c'est parce qu'il cherche à réduire ses dépenses dans ce domaine ou, si je puis me permettre d'emprunter les euphémismes du gouvernement, à stabiliser au niveau actuel les ressources affectées au développement économique.

Le gouvernement cherche donc à faire des économies et, pour le faire, se retranche derrière le processus de consultation. A long terme, il refuse aux autochtones l'indépendance économique dont ils ont besoin pour prendre leur propre sort en main et échapper à un système de dépendance qui leur fait perdre leur propre dignité, leur pouvoir politique et le droit de